

Octobre 2016 - Nº 11

É DITO



Comme nous nous y étions engagés, nous avons, le 6 septembre 2016, tenu une réunion publique pour exposer, à mi-mandat, notre bilan, nos projets et faire un point sur les évolutions futures et leurs conséquences.

Malgré une faible participation nous avons, grâce à la pertinence des questions posées, eu un débat de qualité.

Nous tenons à renouveler nos remerciements à l'ensemble des participants. Lors de cette réunion, nous avons évoqué la fusion des quatre Communautés de Communes du Pays Mellois. Celle-ci prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

Cette nouvelle Communauté de Communes sera composée de 80 communes totalisant une population de 49 861 habitants.



Elle regroupera:

- la C.C. de Celles sur Belle (9 communes pour 12 157 habitants)
- la C.C. de Val de Boutonne : Brioux (19 communes pour 6 912 habitants)
- la C.C. de Cœur de Poitou : Chef Boutonne, Sauzé-Vaussais (27 communes pour 11.823 habitants)
- la C.C. du Mellois : Melle, Lezay, La Mothe (25 communes pour 18 969 habitants).

Cette fusion va entraîner une réduction du nombre de délégués intercommunaux. La représentation de Lezay devrait passer à trois délégués au lieu de quatre dans une assemblée de 107 délégués dirigée par un bureau élu de 16 membres (1 président, 15 vice-présidents).

Actuellement trois Communautés de Communes (Celles sur Belle, Val de Boutonne, Cœur de Poitou) sont sous le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). Seule la Communauté de Communes du Mellois est sous le régime de la fiscalité additionnelle. Or, en cas de fusion le régime fiscal qui s'applique est celui le plus intégré des Communautés de Communes. En l'espèce le régime fiscal de la nouvelle communauté de Communes issue de la fusion sera la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Ce changement de régime fiscal pour notre Communauté ne devrait pas avoir de grosses conséquences sur la fiscalité des ménages. Il faudra être néanmoins très attentif pour que son application soit la plus juste possible.

A court et moyen termes, il est également prévu la dissolution des syndicats. Le syndicat mixte des piscines cessera d'exister dès le début 2017. Ses activités seront assurées par la nouvelle Communauté de Communes. Les compétences assainissement distribution d'eau potable devraient être reprises d'ici à 2020.

Tous ces changements permettront à notre nouvelle Communauté de Communes d'avoir une taille suffisamment significative pour exister au sein de la nouvelle grande région.

les manisfestations à Lezay

Rétro

Samedi 25 juin. Nouveaux arrivants



Dans le parc Honoré Canon, les nouveaux arrivants ont été accueillis par Christian Maireau et l'ensemble du Conseil Municipal qui leur ont présenté notre commune.

A cette occasion ont également été fêtés les nouveaux nés qui se sont vu remettre un petit présent offert, comme il est de coutume, par la commune.

21 août : fête des Traditions Populaires.

Malgré un public moins nombreux, cette fête organisée par les danseurs du Chaboussant, nous a encore offert un spectacle de grande qualité avec les jeunes danseurs géorgiens.





14 juillet

La fête Nationale a, cette année encore, connu un franc succès : L'après midi pour les jeux dans le parc et le soir au feu d'artifice suivi par un public conquis.



10 et 11 septembre 2016

Pas de veaux mais des chevaux au Foirail pour cette finale de coupe de France des slaloms autos qui a attiré un nombreux public sur ces deux jours de compétition. Une épreuve qui a vu s'affronter les meilleurs pilotes français sur un circuit de 1 600 m tracé sur le parking du foirail.



A venir:

La semaine du Goût : du 11 et 14 octobre salles des fêtes

Foire aux Vins: les 22 et 23 octobre - salle des fêtes

Théâtre : les 12, 18, 19, 26, 27 novembre et les 3 et 4 décembre, 7 représentations : reprise de la pièce « Du rififoin dans les labours »

Terre saine : le 25 novembre à 18h30 salle Robert Minot

Cinéma salle Robert Minot :reprise depuis septembre. Retirer le programme en mairie.



Rentrée scolaire à Lezay

Jeudi 1er septembre était un jour important pour les enfants et adolescents qui retrouvaient le chemin de l'école.

Cette rentrée s'est faite dans la sérénité malgré les consignes de sécurité demandées par les autorités.

Cela s'est traduit par la pose de barrières Vauban à l'entrée de l'école élémentaire le jour de la rentrée et l'accueil de quelques élus secondés par le passage des gendarmes.

Cette année, l'école maternelle accueille 83 enfants sur 3 classes dont 36 en grande section partagés en 2 groupes auxquels s'ajoutent des petites sections.

A l'école élémentaire, on compte 111 enfants répartis sur 5 classes, soit une classe par niveau.

Le collège a accueilli, quant à lui, 230 élèves avec quelques difficultés pour des postes de professeurs non pourvus.

Pour la maternelle et le primaire, c'est la première rentrée scolaire depuis le transfert de compétence à la Communauté de Communes du Mellois. Certains travaux d'entretien ont été réalisés durant l'été et d'autres doivent être finalisés rapidement.

Souhaitons à tous nos écoliers et collégiens une très bonne année scolaire.

Pass'Sport et Culture



Qu'est-ce que le Pass-Sport et Culture ?

Il permet aux enfants âgés entre 6 et 15 ans (à partir de 6 ans révolus ou entrant à l'école élémentaire) domiciliés sur la commune de Lezay, de bénéficier d'une réduction de 30 euros (un bon par bénéficiaire et par an) sur le prix de l'inscription dans une association sportive ou culturelle de la Commune de Lezay ou de la Communauté de Communes du Mellois (sauf si l'activité ne se pratique pas sur le territoire mellois).

Comment l'utiliser?

Procurez-vous auprès de la Mairie un Pass' et présentez le lors de votre inscription dans l'association. Celle-ci détachera la partie lui revenant et déduira le montant de

celui de l'inscription à l'activité. Cette démarche doit être entreprise pour cette année avant le 31 décembre



LEZAY 11 Filles



Vendredi 25 novembre 20h30 salle Robert Minot

Soirée d'information charte « Terre Saine »

Une réunion d'information sur le programme de réduction des pesticides dans les collectivités se tiendra salle Robert Minot avec au programme : exposition et petit film sur des expériences d'autres communes. A l'issue de cette présentation, la commune remettra, à ceux qui l'on demandé, des sachets de graines pour faire des plantations de pied de mur (au lieu de désherber).

Il est donc souhaitable de faire une réservation en mairie en indiquant la longueur ou surface souhaitée.

les informations pratiques

Semaine du goût

du 11 au 14 octobre salle des fêtes

A l'occasion de la semaine du goût, le foyer de vie du Marais à Lezay organise une exposition qui, cette année, s'intitule : « Jardin extraordinaire et nourriture de demain ».

Cette manifestation gratuite ouverte à tout public se déroule dans la salle des fêtes du 11 au 14 octobre aux horaires suivants :

- Mardi et mercredi : 9h00 12h30 / 13h30 17h30,
- Jeudi: 9h00 12h30 / 13h30 19h30
- Vendredi: 9h00 12h00.

Avec la participation de nombreux partenaires (EHPAD, AIPM, école élémentaire et collège de Lezay, Foyer Rural), des stands seront à votre disposition pour éveiller vos sens gustatifs et olfactifs :

- exposition de légumes issus de la culture bio,
- dégustation de soupes, jus de fruits et légumes préparés par l'EHPAD,
- dégustation de confitures à base de fruits proposée par le foyer de vie,
- atelier de plantes aromatiques autour de la senteur,
- atelier vannerie du Foyer Rural,
- exposition sur l'abeille avec l'école primaire, présentation de la maison des insectes par le Foyer de vie avec dégustation d'insectes...

Nous vous invitons à vous y rendre nombreux et souhaitons aux organisateurs de ce projet de rencontrer le même succès que celui de l'an dernier.



A l'honneur

Le restaurant « l'Assiette » a été reconnu restaurant de qualité par le Collège Culinaire de France ; association fondée par 15 de nos chefs étoilés. Ils ne sont que 5 restaurants en Deux Sèvres à avoir été reconnus. Félicitations à Karine et Fabrice pour cette distinction.



Collecte d'encombrants

Elle aura lieu à Lezay le lundi 17 octobre.

Vous devrez faire savoir ce que vous mettrez lors de votre inscription afin de faciliter l'organisation de la tournée. Il est rappelé qu'il s'agit d'une collecte de déchets encombrants, c'est-à-dire qui ne logent pas dans une voiture pour être emmenés à la déchèterie.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire à la Communauté de Communes du Mellois au : 05 49 27 56 79.

Rappel

Depuis le 1^{er} septembre il vous est possible de déposer aux points de collecte prévus à cet effet tous les emballages sans exception en respectant leur dépôt dans les conteneurs appropriés

Tous les samedis, de 10 h 00 à 12 h 00,

un conseiller municipal assure une permanence à la mairie pour vous écouter, vous aider et transmettre vos doléances. N'hésitez pas à venir le rencontrer.

Inscrivez-vous à notre compte Twitter :

@mairie lezay

pour suivre l'actualité de votre commune.

Mairie de Lezay : tél. 05 49 27 80 00

mail: mairie-lezay@paysmellois.org

site: http://mairie-lezay.fr